



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-6521>

Département(s) de publication : **65**

Annonce n° **25-6521**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-99749

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Département des Hautes Pyrénées

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 22650001500012

**Ville** : TARBES

**Code postal** : 65013

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 65

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux de sauvegarde et restauration du ponceau de l'abbaye de Saint Sever de Rustan

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45212350

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Marché ordinaire. Le délai d'exécution est de 10 mois dont 2 mois de préparation de chantier inclus

**Critères d'attribution** : 2-Valeur technique : 30 points 2.1-Qualité de l'organisation mise en place par l'entreprise en phase de préparation de chantier : 15 points 2.2-Qualité de l'organisation mise en place par l'entreprise pour la réalisation de l'ouvrage : 15 points 1-Prix des prestations : 70 points

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

Nombre d'offres reçues : 1 Date d'attribution : 17/01/25 Marché n° : 240211 Acta Vista, 1 Bd Charles Livon, 13007 Marseille 7 Montant Ht : 352 174,03 Euros Sous-traitance : non. Renseignements

complémentaires : La consultation du contrat peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur.

Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/01/2025